

Louis Hachette Group annonce la publication de son Document d'Information en vue de sa cotation sur Euronext Growth (Paris)

Paris, le 8 novembre 2024 à 12h15 (CET) - Louis Hachette Group (la « Société ») annonce aujourd'hui la publication d'un document d'information (le « Document d'Information ») relatif à l'admission envisagée de ses actions ordinaires aux négociations sur Euronext Growth (Paris), système multilatéral de négociation exploité par Euronext Paris S.A. (« Euronext Growth » et cette admission aux négociations, l'« Admission »), dans le cadre de la scission partielle annoncée de la Société de Vivendi SE (la « Scission Partielle »).

La réalisation de la Scission Partielle reste soumise, entre autres, à l'approbation des actionnaires de Vivendi SE lors d'une assemblée générale mixte convoquée pour le 9 décembre 2024. Il est prévu que la Scission Partielle soit réalisée le 13 décembre 2024 à 23h59 (CET) et que les actions ordinaires de la Société soient admises aux négociations sur Euronext Growth à 9h00 (CET) le 16 décembre 2024, avec l'ISIN FR001400TL40 et le ticker « ALHG ».

Le Document d'Information a été établi sous la responsabilité de la Société et a fait l'objet d'une revue par Euronext afin d'en vérifier l'exhaustivité, la cohérence et l'intelligibilité. Le Document d'Information est disponible, sans frais, sur le site Internet de Louis Hachette Group (<https://www.louishachettegroup.com/documents-de-cotation/>) et sur simple demande au siège social de la Société, 4, rue de Presbourg, 75116 Paris, France.

Calendrier indicatif

9 décembre 2024	Assemblée générale extraordinaire de la Société approuvant la Scission Partielle Assemblée générale mixte de Vivendi SE approuvant la Scission Partielle
13 décembre 2024 à 23h59 (CET)	Date d'effet de la Scission Partielle, à laquelle celle-ci sera réalisée d'un point de vue juridique
16 décembre 2024 à 9h00 (CET)	Date de détachement et de cotation - Début de la négociation des actions ordinaires de la Société sous le symbole « ALHG » sur une base conditionnelle à la livraison
18 décembre 2024	Règlement-livraison des actions de la Société aux actionnaires de Vivendi SE ayant le droit de les recevoir dans le cadre de la Scission Partielle et aux investisseurs qui auront acquis des actions de la Société sur le marché le premier jour de cotation.

Conseillers

Crédit Agricole CIB agit en qualité de Listing Sponsor. BNP Paribas, Crédit Agricole CIB et Goldman Sachs Bank Europe SE agissent en tant que conseillers financiers principaux. Bank of America, Banque Hottinguer, Barclays, CIC, Citi, Evercore, HSBC, Lazard, Morgan Stanley, Natixis et Société Générale agissent en tant que co-conseillers financiers. Banco Santander, COMMERZBANK, Intesa Sanpaolo, J.P. Morgan et Mizuho agissent en tant qu'autres conseillers financiers. Cabinet Bompont, Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP et Gide Loyrette Nouel (en ce qui concerne le droit français), Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP (en ce qui concerne le droit américain) agissent en tant que conseillers juridiques.

Pour plus d'informations sur l'Admission, veuillez consulter le Document d'Information.

À propos de Louis Hachette Group

Louis Hachette Group est une société ayant pour vocation de regrouper les actifs détenus par Vivendi SE dans l'édition et la distribution, à savoir les participations de 66,5 % dans Lagardère SA et de 100 % dans Prisma Media, afin de constituer un acteur diversifié de dimension mondiale de près de 32 500 collaborateurs présents dans plus de 40 pays et leader dans chacune de ses activités :

- Lagardère Publishing, troisième éditeur de livres grand public et d'éducation dans le monde et numéro un en France : Livres, Livres numériques, Fascicules, Papeterie, Jeux de société et Jeux sur mobiles.*
- Lagardère Travel Retail, troisième opérateur mondial du commerce en zone de transport et premier opérateur en France : Travel Essentials, Duty Free et Mode, Restauration.*
- Prisma Media, premier éditeur français de presse magazine et de médias en ligne avec un portefeuille de plus de 40 marques de référence.*

Louis Hachette Group exercerait également d'autres activités dans le domaine des médias et du divertissement avec Lagardère News (presse et licence Elle), Lagardère Radio (radios et régie publicitaire), Lagardère Live Entertainment (spectacle vivant) et Lagardère Paris Racing (club de sports).

Si les actionnaires de Vivendi SE se prononcent favorablement sur le projet de scission partielle de Vivendi, les actions de Louis Hachette Group seront admises aux négociations sur Euronext Growth Paris.

Pour plus d'informations : www.louishachettegroup.com

Avertissements importants

Ce communiqué de presse est une communication à caractère promotionnel préparée par la Société et relative à son intention de procéder, sous certaines conditions, à l'Admission. Sauf mention contraire, les termes en majuscules utilisés dans ce communiqué ont la signification qui leur est attribuée dans le Document d'Information.

Le présent communiqué de presse est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus, ni un document d'offre aux fins du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 (tel que modifié, le « Règlement Prospectus ») ou du Règlement (UE) 2017/1129 en ce qu'il fait partie du droit interne du Royaume-Uni en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018, tel qu'amendé, et la Scission Partielle, y compris l'attribution d'actions ordinaires de la Société aux actionnaires de Vivendi SE dans le cadre de la scission de Vivendi SE devrait être effectuée dans des circonstances qui ne constituent pas « une offre au public de valeurs mobilières » au sens du Règlement Prospectus ou du Règlement Prospectus du Royaume-Uni.

Vous devez lire le Document d'Information établi par la Société pour les besoins de l'Admission. Euronext a seulement effectué une revue de l'exhaustivité, de la cohérence et de l'intelligibilité du Document d'Information, conformément aux règles d'Euronext Growth. Cette revue du Document d'Information ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les actions ordinaires de la Société qui feront l'objet d'une admission aux négociations sur Euronext Growth ou sur la qualité des valeurs mobilières sur lesquelles le Document d'Information porte.

Tout investisseur potentiel doit effectuer son investissement uniquement sur la base des informations contenues dans le Document d'Information. Les investisseurs potentiels doivent lire le Document d'Information avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les actions de la Société.

Ce communiqué de presse est publié à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou une sollicitation d'une offre de souscription ou d'achat, ni une invitation à acheter ou à souscrire des titres de la Société ou de Vivendi SE, ou tout autre intérêt ou actif, ou la sollicitation d'un vote ou d'une approbation dans un État en relation avec les opérations décrites dans le présent document ou autrement, et il n'y aura pas de vente, d'émission ou de transfert de titres dans un État donné en contravention avec la loi en vigueur. Ce communiqué de presse ne doit en aucun cas être interprété comme une recommandation à l'attention de tout lecteur.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse peut faire l'objet de restrictions légales dans certains États, tels que l'Australie, le Canada, Hong Kong, le Japon, Singapour, l'Afrique du Sud et les États-Unis. Aucune action n'a été entreprise par la Société ou par Vivendi SE qui permettrait la possession ou la diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans un État où une telle action est requise. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières d'un tel État.

Vivendi SE et la Société n'ont pas enregistré et n'enregistreront pas leurs actions ou titres respectifs au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et n'ont pas procédé et ne procéderont pas à une offre au public de leurs titres respectifs aux États-Unis dans le cadre de la scission de Vivendi SE, et les actions et titres de Vivendi SE et de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act, et ces actions et titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement au titre du Securities Act ou d'une exemption disponible à ce titre.

Le présent communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, ces personnes répondant à la définition de « professionnels de l'investissement » de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order ») ou (ii) sont des personnes répondant à l'article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order ou, (iii) d'autres personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) à qui il peut être légalement communiqué ou fait communiquer (toutes ces personnes étant ensemble désignées comme « personnes concernées »). Ce communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes concernées et ne doit pas être utilisé par des personnes qui ne sont pas des personnes concernées.

Contact Presse

communication@louishachettegroup.com

Contact Relations Investisseurs

Emmanuel Rapin

tél. 01 40 69 21 45

ir@louishachettegroup.com